



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2024

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20240502-D2024_39-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 26 avril 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, S. Baud, M. Bourguignon, R. Cusin
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, S. Pérou, C. Arhuero
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	13
Dont pouvoirs	00

N° 2024-39

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 2 mai 2024

Par délibération n°2024-39 en date du 2 mai 2024, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2024-06 du 26 avril 2024 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557, sise 38, Route de la Marguerite, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2024-07 du 26 avril 2024 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1236, A1244 sises, Chez Cutaz, 112, Allée du Verger, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie Laks

Le maire,

Marc Genoud

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,